



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 125592

Texte de la question

M. Dominique Souchet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le déremboursement des médicaments utilisés pour le traitement de l'arthrose, telle la diacéréine biogaran, générique de art 50 et de zondar. Reconnue comme l'affection rhumatismale la plus fréquente, l'arthrose concernerait environ neuf à dix millions de personnes en France dont 4,6 millions présentent une arthrose symptomatique. Autoriser le déremboursement des médicaments qui permettent de la traiter ferait peser bien des risques sur les malades et aggraverait les difficultés financières des familles concernées, pour lesquelles le coût des traitements constitue déjà une charge financière importante. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour garantir que les personnes sujette à l'arthrose ne seront pas pénalisées par des déremboursements dans les mois à venir et pourront continuer à se soigner sans un effort financier supplémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Souchet](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125592

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13501

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)